



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 6 mars 2023, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement n° 321-2023 intitulé : *Règlement concernant la démolition d'immeubles.*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 11 avril 2023, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement est entré en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 14 avril 2023.

Marie-Josée Charron, greffière